

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant un projet de règlement amendant le règlement d'urbanisme numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les abris à bateaux, tenue au lieu des séances le vendredi 19 février 2016, à 16 h 00, et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n°5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste n° 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

1.0 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR RÉGIR LES ABRIS À BATEAU**

Puisqu'aucun citoyen n'est présent, les membres du Conseil conviennent de convoquer une deuxième assemblée de consultation publique qui sera tenue le 18 mars 2016 à 16 h 30.

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

